



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Conseil communal
Par Mme Monique TOMBEZ
Présidente
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1510 Moudon

Réf.102.04 MPJ/jr

Moudon, le 8 octobre 2019

Communication n°35/19 (MPJ)

Analyse de la qualité de l'eau potable distribuée sur le territoire communal - Chlorothalonil

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les eaux de la Commune de Moudon ont fait l'objet d'une analyse chimique l'an dernier qui a détecté la présence dans deux sources de métabolites de chlorothalonil, un fongicide utilisé en grandes cultures et cultures maraîchères.

Suivant les recommandations cantonales, une séance d'information auprès des agriculteurs concernés a été organisée par la Municipalité. A noter que lors de ces premières analyses, les valeurs-seuils à ne pas dépasser pour cette substance n'avaient pas encore été fixées par la Confédération. Par ailleurs et jusque-là, il est également précisé que le chlorothalonil n'était pas spécifiquement analysé chimiquement.

C'est durant l'été 2019 que l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) a fixé une valeur-seuil pour la teneur en chlorothalonil. Par conséquent, l'OFCO (Office cantonal de la consommation) a écrit aux communes concernées pour prendre des mesures dans un délai de deux ans afin répondre aux exigences fédérales (exemples : dilution de l'eau ou mise hors service des sources présentant des valeurs supérieures aux normes). Une nouvelle campagne d'analyses a été menée par la Municipalité afin d'établir si les valeurs de 2018 ont fait l'objet d'une évolution, à la baisse ou à la hausse.

Globalement, seules deux sources communales ont des teneurs en chlorothalonil au-delà de la limite fixée par l'OSAV. La première alimente uniquement une ferme communale. La Municipalité a donc informé les habitants de cette ferme des risques potentiels pour la santé et a décidé de fournir provisoirement de l'eau en bouteille pour la consommation humaine. En parallèle, elle étudie la possibilité de relier cette ferme à un réseau voisin afin d'écartier tout risque. Un préavis avec demande de crédit sera présenté à votre Conseil.

S'agissant de la seconde source, elle alimente le réservoir de Beauregard et à réception des analyses de l'OFCO le 7 octobre 2019, il est apparu que la source n'est pas conforme d'où la décision de la mettre immédiatement hors service. Vu ce qui précède, il est à relever que l'eau potable au robinet est conforme pour tous les habitants raccordés au réseau.

En résumé, la Municipalité tient à souligner ce qui suit :

- Toutes les autres ressources du réseau d'eau de Moudon répondent aux nouvelles exigences en vigueur.
- L'eau du robinet est potable, de bonne qualité et conforme aux normes en vigueur.
- Par le service des eaux, la Municipalité a pris les mesures qui s'imposent.
- Le service des eaux surveille avec attention la qualité de l'eau potable et prendra toutes les dispositions utiles au maintien de la qualité.

En restant à disposition pour toute question, la Municipalité vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique : C. PICO Le secrétaire : A. IMERI



Copie pour information à :

- OFCO, chemin des Boveresses 155, 1066 Epalinges